

COMMUNE de SAINT-JUST (Hérault)
DECISION du MAIRE n° 2026-08-28/01

OBJET : BUDGET MAIRIE 2026 – VIREMENT DE CREDITS

Le maire de la commune de SAINT-JUST,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- l'article L.2122-22 donnant délégation au maire pour procéder, dans la limite fixée par le conseil municipal, à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- l'article R.2311-11 relatif aux mouvements de crédits à l'intérieur des sections du budget ;

VU la délibération n° 2026-03-31/02 du 31 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, notamment pour procéder à des virements de crédits conformément à l'article L.2122-22 du CGCT ;

;

VU l'arrêté municipal n° 2026-04-01/01 du 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Souhila Colomines, adjointe au maire déléguée aux finances ;

VU la délibération n° 2026-04-27/04 du 27 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 et autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants, à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

Il est procédé, au sein du budget communal, section de fonctionnement, aux virements de crédits ci-après détaillés :

IMPUTATION	Ouvert	Réduit
DF 68 681	1 241 €	
DF 65 65133		1000 €
DF 011 635		241 €

ARTICLE 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault ainsi qu'au Service de gestion comptable Est-Hérault et exécutée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Saint-Just, le 28/08/2026
Pour le Maire et par délégation, l'Adjointe déléguée aux Finances

Souhila COLOMINES



28/08/2026

Edition de Décision Modificative

1 / 1

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : DECISION N°2026-08-28/01

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 635		241,00	
D F 65 65133		1 000,00	
D F 68 681	1 241,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		1 241,00
	Réductions		1 241,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 241,00
Solde Réductions	1 241,00
Ouv. - Réd.	